

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2010

DELIBERATION

OBJET : Décision modificative n°1

Rapporteur : Ronan LATIMIER

Il est proposé au conseil municipal de modifier le budget primitif 2010 et de procéder à des inscriptions budgétaires complémentaires. Elles concernent principalement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles

Reversement aide FISAC aux commerçants	43.000
Reversement de subventions – appropriation des TIC	20.000
	<u>63.000</u>

Recettes nouvelles

Subvention de la Région – appropriation des TIC	20.000
Subvention FISAC – aménagement centre commercial	48.000
Contributions directes	50.000
D.S.U	-20.000
Etat, compensation au titre des exonérations de taxes foncières	10.000
	<u>108 000</u>

Accroissement de l'autofinancement = RN – DN 45.000

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses reportées	1 970 000
Dépenses nouvelles	
Mise en place d'un système de conférence salle du conseil municipal	10.000
Pôle aménagement et patrimoine : complément de crédits	48.500
Acquisition d'une remorque pour le transport du matériel associatif	5.000
Renouvellement de tables et bancs pour les associations	5.000
Réfection des tapisseries longère St Bieuzy – transfert de crédits	-5.000
Travaux d'aménagement local associatif à Kerroch	60.000

Nouvelle version logiciel de la médiathèque	16.840
Acquisition et complément de crédits pour l'achat de véhicules	37.000
Aménagements de voirie (rues de la laiterie, larmor, accès SDIS)	180.000
Reversement FISAC aux commerçants – aides aux enseignants	17.000
	Total 374.340

Total des dépenses d'investissement (Dépenses reportées + dépenses nouvelles) 2.344.340

RECETTES

Recettes reportées	1.000.000
Recettes nouvelles	
FCTVA	-21.000
Subvention (réserve parlementaire)	10.000
Subvention FISAC – aménagement centre commercial	-38.000
Emprunt	330.000
	Total 281.000

Excédent de fonctionnement 2009 (EGC) 1.018.340

Augmentation de l'autofinancement (Fonctionnement) = AF 45.000

Total des recettes d'investissement (Recettes reportées + R. nouvelles + EGC + AF) 2.344.340

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à la majorité de vingt sept voix pour et deux voix contre (quatre abstentions).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.